



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 mai 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Points 146 et 149 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

## Exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant total des crédits ouverts pour 2010/11 <sup>a</sup>	570 335 500
Dépenses de 2010/11	551 482 900
Solde inutilisé de 2010/11	18 852 600
Crédit ouvert pour 2011/12	645 961 400
Projection des dépenses de 2011/12 <sup>b</sup>	612 249 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2011/12 <sup>b</sup>	33 712 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13	586 158 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2012/13	578 815 197

<sup>a</sup> Y compris des crédits d'un montant de 485 078 200 dollars ouvert par l'Assemblée générale et une autorisation d'engagement de dépenses de 85 257 300 dollars approuvée par le Comité consultatif le 28 avril 2011.

<sup>b</sup> Prévisions au 31 mars 2012.



## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 29, 31, 40, 50 et 59 ci-après, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 7 343 003 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/753). Les recommandations et les observations du Comité sont présentées dans les paragraphes ci-après.

2. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix figure dans le document A/66/718. Dans le présent rapport, le Comité ne traite que des ressources de l'ONUCI et d'autres éléments qui la concernent spécifiquement.

3. Dans l'examen du rapport du Secrétaire général sur le budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/616), le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir A/66/5 (Vol. II), chap. II). En outre, le rapport du Comité consultatif relatif au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été publié sous la cote A/66/719. **Le Comité consultatif réaffirme l'importance que revêtent les conclusions du Comité des commissaires aux comptes et la nécessité de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes dudit Comité dans les délais spécifiés par le Secrétaire général.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de l'ONUCI figure à la fin du présent rapport.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

5. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 64/273, l'Assemblée générale a décidé d'allouer un montant brut de 485 078 200 dollars (montant net : 474 278 000 dollars) aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. L'intégralité du montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Par ailleurs, à la demande du Contrôleur, le Comité a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 85 257 300 dollars pour permettre à l'Opération de mener à bien les tâches cruciales qu'ont ajoutées à son mandat les résolutions 1933 (2010), 1942 (2010), 1951 (2010), 1967 (2011) et 1968 (2011) du Conseil de sécurité. En conséquence, le montant total brut des ressources approuvées pour l'Opération au titre de l'exercice 2010/11 s'élevait à 570 335 500 dollars (montant net : 559 512 600 dollars).

6. Les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 551 482 900 dollars (montant net : 540 239 100 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 18 852 600 dollars (montant net : 19 273 500 dollars), soit un taux d'exécution de 96,7 %. Comme il est indiqué à la section III.A du rapport du Secrétaire général (A/66/616), cette sous-utilisation des crédits est directement imputable à une réduction des dépenses de 18 877 000 dollars au titre du personnel militaire et de la

police et de 569 800 dollars au titre du personnel civil, contrebalancée en partie par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des dépenses opérationnelles (594 200 dollars).

7. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable aux éléments suivants :

a) Les contingents (13 019 500 dollars, soit 6,2 %), essentiellement en raison du déploiement différé de contingents supplémentaires, ce qui a entraîné une baisse des dépenses de remboursement des frais liés aux troupes et au matériel appartenant aux contingents, de la diminution des coûts de voyage pour le déploiement de troupes et de celle des frais de transport du matériel appartenant aux contingents;

b) La Police des Nations Unies (1 839 400 dollars, soit 9,2 %) principalement en raison de la diminution du nombre et du coût des relèves (308 relèves pour un coût moyen de 1 300 dollars des États-Unis, contre 410 relèves pour un coût moyen de 4 400 dollars prévues dans le budget). En outre, l'indemnité d'évacuation versée aux policiers des Nations Unies, d'un montant total de 515 000 dollars des États-Unis, a été enregistrée par erreur sous la rubrique des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international;

c) Les unités de police constituées (4 164 900 dollars, soit 16,8 %) principalement en raison du déploiement différé du personnel de police, qui a entraîné une baisse des dépenses de remboursement afférentes aux unités de police constituées et au matériel appartenant aux contingents, de la diminution des coûts de voyage pour le déploiement de ces unités et de celle des frais de transport du matériel appartenant aux contingents. Par ailleurs, le coût de ce dernier a été réduit grâce à l'utilisation d'un avion de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en lieu et place d'un avion affrété exprès, ce qui a réduit les frais de déploiement et de retrait;

d) Les Volontaires des Nations Unies (1 747 800 dollars, soit 12,9 %), en raison du fait que l'indemnité d'évacuation versée à 191 Volontaires des Nations Unies, d'un montant total de 1,7 million de dollars des États-Unis, a été enregistrée par erreur sous la rubrique des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international;

e) Le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 418 800 dollars, soit 26 %), en raison du taux moyen de vacance de postes de 22,2 % constaté dans la catégorie du personnel recruté sur le plan international, alors que les prévisions envisageaient l'occupation de la totalité des emplois dans la catégorie du personnel temporaire. Compte tenu du déploiement progressif envisagé, le recrutement de 12 agents dans la catégorie du personnel temporaire recruté sur le plan international destinés à aider à la reconfiguration des lignes de ravitaillement et de transit, approuvé pour les quatre derniers mois de la période considérée, n'a pas pu être finalisé avant la fin de cette période;

f) Le personnel fourni par des gouvernements (364 500 dollars, soit 60 %), essentiellement en raison du fait que le recrutement complémentaire de huit agents des douanes détachés, approuvé par la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité, a été différé à cause de la crise postélectorale. En outre, l'indemnité d'évacuation, d'un montant total de 105 000 dollars des États-Unis, a été enregistrée par erreur sous la rubrique des dépenses communes de personnel pour le personnel

recruté sur le plan international et le versement de l'indemnité de subsistance a été suspendu pendant la période d'évacuation, entre janvier et avril 2011;

g) Les transports terrestres (2 857 000 dollars, soit 19,5 %), la sous-utilisation des crédits s'expliquant par : i) une consommation de carburant inférieure à celle prévue (4,8 millions de litres contre les 10,1 millions prévus), conséquence de la limitation des déplacements imposée aux véhicules des Nations Unies pendant la crise postélectorale et du déploiement différé des troupes; et ii) la baisse des frais liés à la location de véhicules, les services de location n'ayant plus été nécessaires à compter d'avril 2011, grâce à la reprise normale des activités de la flotte de véhicules de l'ONUCI après la crise postélectorale. Cette réduction globale des besoins a été en partie contrebalancée par l'acquisition de 126 véhicules tout terrain d'usage général destinés au transport de passagers et de matériel afin de remplacer ceux comptabilisés en pertes;

h) Le transport aérien (1 187 100 dollars, soit 1,8 %), principalement en raison de la diminution des dépenses liées à la location et à l'exploitation d'hélicoptères, certains d'entre eux ayant été cloués au sol pendant la crise postélectorale; à cela s'ajoute le fait qu'un hélicoptère était hors d'usage pour cause de maintenance hors de la zone de la mission depuis avril 2011. Cette réduction globale des besoins a été en partie contrebalancée par : a) l'augmentation du prix du carburant aviation (1,27 dollar des États-Unis le litre, contre un coût de 0,95 dollar prévu dans le budget) et les rotations aériennes supplémentaires rendues nécessaires par la réinstallation du personnel; et b) les dépenses afférentes à l'utilisation de trois avions supplémentaires, provisoirement mis à disposition par une autre mission;

i) Les communications (419 400 dollars, soit 2,5 %), essentiellement pour les raisons suivantes : le nombre d'acquisitions de matériel de communication a été moins important que prévu, du matériel ayant été envoyé par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT); le nombre de demandes de réparation a lui aussi été moindre; et les dépenses au titre du soutien logistique autonome ont été inférieures à celles prévues du fait du déploiement différé des troupes. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie annulée par le fait que les dépenses engagées au titre du matériel et des services d'information ont été plus importantes que prévues.

8. La sous-utilisation des crédits au titre des rubriques susmentionnées a été partiellement contrebalancée par des dépassements de crédits au titre :

a) Du personnel recruté sur le plan international (1 942 400 dollars, soit 2,8 %), principalement en raison du versement de l'indemnité d'évacuation, d'un montant total de 2,3 millions de dollars des États-Unis, à 191 Volontaires et 63 policiers des Nations Unies, ainsi qu'à 9 membres du personnel fourni par des gouvernements, versement enregistré par erreur sous la rubrique des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international au lieu de l'être dans leurs catégories de dépenses respectives;

b) Du personnel recruté sur le plan national (654 400 dollars, soit 3 %), essentiellement en raison du fait que les taux de vacance de postes dans les catégories des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national ont été inférieurs aux prévisions : 15,7 % en ce qui concerne les administrateurs et 5,5 % pour les agents des services généraux, contre des taux de 20 % et 10 %, respectivement, prévus dans le budget. L'augmentation des besoins a

été en partie compensée par la diminution des dépenses liées au versement de la prime de risque, dans la mesure où moins de personnel a été envoyé sur des lieux d'affectation dangereux entre juillet et novembre 2010;

c) Des voyages (797 300 dollars, soit 15,1 %), principalement en raison de voyages dans la zone de la mission non prévus dans le budget, effectués dans le cadre de la construction de camps à Anyama et à Akouédo et du démantèlement de matériel de génie dans six camps qui avaient été évacués. En outre, des voyages ont été effectués pour mener des campagnes de sensibilisation et pour permettre la participation à des réunions de coordination sur la question de l'état de droit. Par ailleurs, des voyages supplémentaires ont été entrepris dans le cadre de consultations militaires et d'évaluations de la planification de la mission;

d) Des installations et infrastructures (2 232 700 dollars, soit 3,5 %), principalement en raison des facteurs suivants : i) la consommation de carburant pour alimenter les groupes électrogènes a été plus importante que prévue (4,6 millions de litres contre les 3,1 prévus dans le budget), à cause des fréquentes coupures d'électricité dans la zone de la mission; ii) de nouveaux camps destinés aux troupes supplémentaires et un hélicoptère ont dû être construits, ce qui n'était pas prévu dans le budget; et iii) à cause de la crise postélectorale, il a fallu acquérir du matériel supplémentaire, notamment des réservoirs souples pour stocker le carburant et des citernes pour constituer des réserves de secours, du matériel de purification de l'eau, du matériel divers pour améliorer les conditions de vie des troupes réinstallées dans de nouveaux camps et des fournitures pour la défense des périmètres qui ont servi à construire des installations mieux sécurisées au Golf Hôtel, la base logistique de l'Opération à Bouaké, et dans les quartiers généraux provisoires situés à Abidjan, ainsi qu'un camp de transit et d'hébergement. Ce dépassement global a été partiellement compensé par des frais de location inférieurs à ceux prévus dans le budget et l'annulation de l'acquisition prévue d'installations préfabriquées, ce besoin ayant été comblé par le transfert de préfabriqués de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de la MINURCAT;

e) Des fournitures, services et matériel divers (3 019 600 dollars, soit 27,0 %), essentiellement en raison des facteurs suivants : des frais de transport non prévus dans le budget, pour les bâtiments préfabriqués transférés depuis la MINUAD et la MINURCAT, pour permettre l'établissement de nouveaux camps dans la zone de la mission; des pertes liées au taux de change; et l'acquisition de camions à plate-forme métallique destinés à être utilisés dans les entrepôts, ainsi que de manches à air pour les aéroports. Le dépassement global des crédits a été en partie compensé par la sous-utilisation des stocks constitués pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), qui avait été suspendu à cause de la crise postélectorale.

9. On trouvera ci-après, dans l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

### III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 27 mars 2012, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'ONUCI depuis sa création s'établissait à 3 832 021 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 666 655 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 165 367 000 dollars. **Le Comité consultatif note les appels répétés de l'Assemblée générale invitant tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies<sup>1</sup>.**

11. Le Comité a également été informé qu'au 29 février 2012, aucun montant n'était dû au titre des contingents et que des paiements d'un montant total de 176 620 400 dollars avaient été effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mars 2012. Au 31 décembre 2011, un montant de 46 102 000 dollars restait dû au titre du matériel appartenant aux contingents, tandis que des paiements d'un montant total de 75 117 000 dollars avaient été effectués au titre de ce matériel au 30 juin 2011. Au 27 mars 2012, le solde de trésorerie de l'Opération se montait à 128 300 000 dollars; après déduction d'une réserve d'exploitation de 126 296 000 dollars, il s'établissait à 2 004 000 dollars.

12. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2011, neuf demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 368 000 dollars depuis la création de l'Opération. Les engagements non réglés se chiffraient à 268 000 dollars et trois demandes d'indemnisation étaient à l'examen. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance de règlement seront réglées dans les meilleurs délais.**

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, les chiffres de l'exercice 2011/12 concernant l'occupation des postes de l'ONUCI s'établissaient comme suit :

	<i>Autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Pourvu</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	192	192	0,0
Contingents	9 535	9 409	1,3
Police des Nations Unies	595	375	37,0
Unités de police constituées	820	995	21,3
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	444	375	15,5
Personnel recruté sur le plan national	808	747	7,5

<sup>1</sup> Voir également les résolutions 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

	<i>Autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Pourvu</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Personnel recruté sur le plan international	40	18	55,0
Personnel recruté sur le plan national	29	9	69,0
Volontaires des Nations Unies	353	278	21,2

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif approuvé/proposé.

14. Un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, avec une explication des écarts, a été communiqué au Comité consultatif. Au 31 mars 2012, les dépenses effectives se sont élevées en montant brut à 418 061 200 dollars (montant net : 411 850 400 dollars), soit 64,7 % des crédits ouverts, qui se chiffrent à 645 961 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 634 457 000 dollars). Le montant total brut des dépenses prévues de l'exercice est de 612 249 800 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 33 711 600 dollars, représentant 5,2 % du montant total des crédits ouverts. Le Comité consultatif note que le montant total des prévisions de dépenses (612 249 800 dollars) comprend des dépassements aux rubriques suivantes :

a) Contingents (2 885 600 dollars) : le dépassement est dû au fait que l'on a eu recours à une compagnie aérienne commerciale pour assurer la relève de deux contingents et que du matériel appartenant aux contingents a été déployé durant l'exercice 2011/12, alors qu'il était inscrit au budget de l'exercice précédent;

b) Consultants (244 100 dollars) : le dépassement est dû à la prolongation des services des consultants engagés pour assurer la formation et l'encadrement d'officiers chargés de procéder aux inspections sur l'application de l'embargo sur les armes;

c) Voyages (1 636 700 dollars) : le dépassement tient à l'accroissement des frais liés aux déplacements à l'intérieur de la zone de la mission au titre de l'appui aux élections législatives et à la construction de six nouveaux camps dans les secteurs.

**15. Le Comité consultatif souligne la nécessité de budgétiser correctement les frais de voyage et d'éviter tout dépassement à ce titre. Il exhorte l'Opération à contrôler l'utilisation des ressources affectées aux consultants et aux voyages, de manière à garantir la plus grande prudence dans ce domaine.**

16. Le Comité consultatif note que les dépassements prévus dont il est question ci-dessus devraient être compensés par des soldes inutilisés au titre de plusieurs rubriques, principalement les suivantes :

a) Police des Nations Unies (7 309 800 dollars), en raison des délais de déploiement des membres de la Police des Nations Unies (375 contre 595 prévus dans le budget);

b) Unités de police constituées (2 497 300 dollars), en raison des coûts inférieurs du déploiement, à l'aide d'un appareil IL-76, des matériels supplémentaires appartenant aux contingents et destinés à renforcer les unités de police constituées, en lieu et place du déploiement d'une unité constituée supplémentaire;

c) Volontaires des Nations Unies (6 302 500 dollars), en raison de la suspension du déploiement des Volontaires des Nations Unies au terme du processus électoral, ainsi que des retards mis à pourvoir les postes approuvés au titre de l'assistance électorale;

d) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 545 400 dollars), du fait des retards mis à pourvoir les nouveaux postes approuvés au titre de l'appui aux élections;

e) Installations et infrastructures (2 447 100 dollars), en raison des retards mis à déployer le matériel appartenant aux contingents, ainsi que de la non-utilisation des crédits affectés au loyer de locaux à Yopougon et Aboisso, le Gouvernement ayant gracieusement mis des locaux à disposition; le solde inutilisé est partiellement compensé par une augmentation des dépenses au titre de la construction de camps de désarmement, démobilisation et réintégration;

f) Transports terrestres (1 356 000 dollars), en raison du fait que la consommation de carburant a été inférieure aux prévisions;

g) Transports aériens (11 158 900 dollars), du fait du remplacement d'un avion B-757 prévu au budget par un avion B-737 de plus petite taille, ainsi que du retrait de la flotte de l'ONUCI d'un avion DHC-7 et de deux hélicoptères (Mi-8MTV et A-109);

h) Communications (1 252 200 dollars), en raison de la réduction des dépenses prévues au titre du soutien autonome;

i) Fournitures, services et matériel divers (1 830 300 dollars), en raison du nombre inférieur aux prévisions des consultants engagés au titre de l'appui aux élections, ainsi que de la réduction de la deuxième phase du programme « Un millier de microprojets » relatif au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

#### **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

##### **A. Mandat et résultats prévus**

17. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Par sa résolution 2000 (2011) du 27 juillet 2011, le Conseil a décidé de renouveler jusqu'au 31 juillet 2012 le mandat de l'ONUCI.

18. Les activités de fond que doit mener l'Opération au cours de l'exercice 2012/13 sont décrites aux paragraphes 6 à 11 du projet de budget (A/66/753). Comme indiqué dans ledit document, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration resteront un des principaux domaines d'action de l'Opération et le programme de lutte contre la violence au sein des collectivités continuera de cibler ceux qui sont les plus touchés par le conflit, afin de reconstruire les communautés (voir par. 58 ci-après). D'autres activités prévues dans les domaines de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et des affaires civiles seront maintenues pour soutenir le système de justice ainsi que les projets à effet rapide (voir par. 49 ci-après).

19. Au paragraphe 7 de son rapport (A/66/753), le Secrétaire général signale qu'afin de compenser le déploiement de 205 conseillers de la police, l'Opération a revu à la baisse l'effectif des contingents et, parallèlement, augmenté du même nombre l'effectif de la police, conformément à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité. Les contingents seront déployés dans 63 camps dans l'ensemble du pays, une attention particulière étant accordée au secteur ouest où six nouveaux camps ont été créés pendant l'exercice 2011/12.

20. S'agissant de la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'ONUCI, qui restera fidèle au principe de l'unité d'action des Nations Unies, continuera d'appliquer les directives stratégiques du cadre stratégique intégré, dont la toute dernière actualisation remonte à juillet 2011, et de poursuivre des activités programmées conjointement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au terme du cycle électoral, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies avaient tenu un séminaire en février 2012, en vue d'aligner les interventions intégrées sur les priorités nationales en évolution, en tenant compte du mandat ainsi que du rôle et des responsabilités des différents organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

21. Le Comité consultatif a été informé qu'une mission d'évaluation avait été déployée en Côte d'Ivoire en février 2012, en vue de formuler des recommandations sur des ajustements à apporter éventuellement à la structure et aux effectifs de l'ONUCI, compte tenu de l'organisation des élections législatives, des difficultés liées aux conditions de sécurité et des avancées enregistrées dans la reconstitution des capacités nationales. Le Comité note que, sur la base des recommandations de la mission d'évaluation, le Secrétaire général a recommandé, dans son rapport spécial au Conseil de sécurité sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de transférer à l'ONUCI les trois hélicoptères armés actuellement attribués à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et, si le Conseil décidait de proroger le mandat de l'ONUCI, de ramener l'effectif de la composante militaire de 9 727 à 8 837 éléments, dont 8 645 soldats et officiers d'état-major et 192 observateurs militaires (voir S/2012/186, par. 59 à 69). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'application des recommandations de la mission d'évaluation se traduirait par une réduction globale nette de 10,65 millions de dollars des ressources nécessaires pour l'exercice 2012/13. **Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale sera informée des incidences financières et administratives qu'une décision du Conseil de sécurité concernant l'évaluation de l'ONUCI aurait sur l'exercice 2012/13.**

## **B. Ressources nécessaires**

22. Le montant brut de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élève à 586 158 200 dollars (montant net : 576 605 700 dollars), soit une réduction de 59 803 200 dollars ou 9,3 % (en chiffres bruts) par rapport aux crédits alloués pour l'exercice 2010/11. Le Comité consultatif note que, comparé à la projection de dépenses pour 2011/12, d'un montant de 612 249 800 dollars (voir par. 14 ci-dessus), la réduction des crédits pour 2012/13 s'élèverait à 26 091 800 dollars (4,5 %). Le projet de budget pour l'exercice 2012/13 couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 9 395 membres des contingents, 555 membres de la Police des Nations Unies (y compris 205 conseillers), 1 000 membres des unités de police constituées, 451 fonctionnaires

recrutés sur le plan international, 822 agents recrutés sur le plan national, 189 Volontaires des Nations Unies et 42 agents fournis par des gouvernements. Une analyse des variations est présentée à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget.

23. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général indique que la réduction des crédits demandés à la rubrique Militaires et personnel de police (9 001 700 dollars) est imputable à l'application de coefficients délais de déploiement pour le matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome compte tenu des tendances actuelles en matière de déploiement et de la non-reconduction du crédit approuvé pour l'exercice 2011/12 et correspondant au montant supplémentaire exceptionnel versé aux pays fournissant des contingents et des forces de police constituées, conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le personnel civil, la réduction de 9 161 200 dollars des ressources demandées s'explique principalement par la suppression de 213 emplois de temporaire correspondant au personnel de renfort pendant la crise postélectorale et d'appui aux élections, qui n'est plus nécessaire en 2012/13, et par la cessation du versement de la prime de risque. À la rubrique Dépenses opérationnelles, la diminution de 41 640 300 dollars des ressources prévues s'explique par les facteurs suivants : la réduction du coût des installations et des infrastructures, liée à des achats modestes d'équipements nouveaux et de matériel de remplacement; et la réduction des ressources nécessaires au titre des transports aériens, due à la diminution des coûts garantis liés à la location et à l'exploitation du parc d'aéronefs de l'Opération comme suite au remplacement de deux avions par des avions plus petits, à la suppression des services de deux hélicoptères et à la réduction du nombre d'heures de vol en raison de l'achèvement des opérations électorales. La réduction des ressources nécessaires est en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre de la détection des mines et du déminage (2 376 900 dollars), du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (6 656 000 dollars) et du personnel recruté sur le plan international (7 176 100 dollars), principalement en raison de la révision du barème des traitements.

## 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé (2011/12)<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé (2012/13)<sup>a</sup></i>
Observateurs militaires	192	192
Contingents	9 535	9 535
Police des Nations Unies	595	555
Unités de police constituées	820	1 000

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé/proposé.

24. Les dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 291 346 700 dollars, soit une diminution de 9 001 700 dollars (3,0 %) par rapport au crédit ouvert pour 2011/12 (300 348 400 dollars). Les dépenses prévues sont inférieures à celles de l'exercice précédent pour les observateurs militaires, les contingents et la Police des Nations Unies (de 669 500 dollars, 7 619 600 dollars et 771 000 dollars, respectivement), mais supérieures pour les unités de police constituées (de 58 400 dollars). La réduction

des crédits demandés à la rubrique Militaires et personnel de police s'explique essentiellement par les facteurs suivants : la non-reconduction du crédit approuvé pour l'exercice 2011/12 et correspondant au montant supplémentaire exceptionnel versé aux pays fournissant des contingents et des forces de police constituées; la réduction des effectifs militaires, qui sont passés à 9 395, contre 9 535 lors de l'exercice 2011/12; la baisse des dépenses prévues pour les rations, du fait des fluctuations des taux de change et de la réduction attendue de la consommation; l'application d'un facteur d'indisponibilité de 1 % et d'un facteur de non-déploiement de 0,4 % au matériel appartenant aux contingents et déployé dans la zone de la mission; la réduction de 40 éléments des effectifs de la Police des Nations Unies et l'application d'un abattement pour déploiement différé de 10 % pour la Police des Nations Unies, contre 5,8 % durant l'exercice 2011/12. La baisse des dépenses est en partie compensée par une augmentation des montants prévus au titre des unités de police constituées, due à l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement inférieur à celui de l'exercice en cours (1 % contre 4,9 % en 2010/11), ainsi que par une augmentation de l'effectif des unités de police constituées, qui passe de 820 à 1 000 pour l'exercice 2012/13.

**25. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les montants demandés pour le personnel militaire et le personnel de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé (2011/12)<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé (2012/13)<sup>a</sup></i>
Personnel recruté sur le plan international	444	445
Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	808	808
Emplois de temporaire <sup>c</sup>	69	20
Volontaires des Nations Unies	353	189
Personnel fourni par des gouvernements <sup>d</sup>	42	42
<b>Total</b>	<b>1 716</b>	<b>1 504</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé/proposé.

<sup>b</sup> Dont administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Financés à la rubrique Dépenses opérationnelles.

26. Les dépenses prévues au titre du personnel civil au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'élèvent à 113 011 300 dollars, ce qui représente une réduction de 9 161 200 dollars (7,5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12. La baisse des dépenses prévues s'explique par : une réduction de 2 264 500 dollars des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison de la suppression de la prime de risque et du fait que la prime de danger ne s'applique pas à la zone de la mission; une baisse de 8 187 000 dollars des ressources nécessaires au titre des Volontaires des Nations Unies, due à la suppression de 164 emplois de temporaire créés principalement au titre de l'assistance électorale, ainsi qu'à la suppression de la prime de risque et au fait que la prime de danger ne s'applique pas à la zone de la mission; et une baisse de 5 885 800 dollars des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre

que pour les réunions), principalement en raison de la suppression de 49 postes de temporaire résultant de l'achèvement du processus électoral et des activités relatives au déploiement du personnel militaire supplémentaire. La baisse des dépenses prévues est en partie annulée par une augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international (7 176 100 dollars), qui s'explique par le nouveau barème des traitements pour le personnel civil recruté sur le plan international, en vigueur depuis janvier 2012, et par le fait que les dépenses communes de personnel sont prévues à 82 % des salaires nets, contre 75 % pour l'exercice 2011/12, compte tenu du niveau réel des dépenses.

27. Le projet de budget a été établi sur la base d'un taux de vacance de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre 14,9 % pour l'exercice précédent), de 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (contre 16,4 % pour l'exercice 2011/12), de 5 % pour les emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national (7,2 % en 2011/12), de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies (12,9 % en 2011/12), de 15 % pour les postes de temporaire recruté sur le plan international (6,5 % en 2011/12) et de 5 % pour les postes de temporaire occupés par des agents des services généraux recrutés sur le plan national (0 % en 2011/12).

28. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2012, les taux de vacance effectifs qui s'appliquent aux postes approuvés à l'ONUCI pour l'exercice en cours étaient de 15,5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 23,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 5,5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, tandis que les taux de vacance effectifs pour les postes de temporaire étaient de 55 % pour le personnel recruté sur le plan international, 67 % pour le personnel recruté sur le plan national et 21,2 % pour les Volontaires des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en excluant des statistiques relatives aux vacances de poste les postes de temporaire qu'il est proposé de supprimer durant l'exercice 2012/13 et en prenant en compte les prévisions de recrutement de l'ONUCI à des postes de temporaire, les taux de vacance de postes pour les postes de temporaire s'établiraient, au 30 juin 2012, à 15 % pour le personnel recruté sur le plan international, à 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, à 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et à 5 % pour les Volontaires des Nations Unies, chiffres proches des prévisions du budget de l'exercice 2012/13. Le Comité a également été informé que 74 postes qu'il était proposé de supprimer en 2012/13 étaient devenus vacants au 29 février 2012 et qu'en ce qui concernait les postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, l'Opération prévoyait, pour la fin juin 2012, un taux de vacance de postes de 15 %.

29. À cet égard, le Comité consultatif note que, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, le taux de vacance effectif pour les postes d'agent recruté sur le plan international a été en moyenne de 15,3 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011, avant le début de la crise postélectorale, et de 16,2 % entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 29 février 2012. **Le Comité consultatif estime donc que les prévisions relatives aux taux de vacance de postes concernant les emplois d'agent recruté sur le plan international ne sont peut-être pas réalistes et recommande qu'elles soient établies à 15 %.**

### Observations et recommandations sur les postes et emplois de temporaire

30. Le Secrétaire général propose une réduction nette globale de l'effectif de l'ONUCI de 212 postes et emplois de temporaire, comprenant une réduction nette de 49 emplois de temporaire et de 164 postes de Volontaire des Nations Unies, qui serait contrebalancée par une augmentation d'un poste d'agent recruté sur le plan international. Le Secrétaire général propose aussi le transfert d'un poste et la suppression de 213 postes de temporaire. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un récapitulatif détaillé des modifications de tableau d'effectifs envisagées.

### Nouveaux postes

#### *Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général*

31. Le Secrétaire général propose la création d'un poste de Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général (P-5). Le Conseiller spécial serait chargé de fournir des conseils sur toutes les questions liées à l'ensemble de l'Opération et sur la planification des politiques d'appui au Représentant spécial et jouerait un rôle déterminant dans l'établissement des priorités et objectifs de l'Opération. Il serait également chargé de coordonner la fourniture des conseils politiques au Représentant spécial et au Représentant spécial adjoint, en étroite coopération avec la Section des affaires politiques et le Bureau du Chef de cabinet, et d'élaborer des projets de stratégies relatives à l'orientation politique de l'Opération (A/66/753, par. 26). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil spécial s'attacherait à intégrer les analyses de fond et les options stratégiques émanant des différents piliers de l'ONUCI et ferait office de ressource pour l'ensemble de l'Opération. **Tout en ne voyant pas d'objection à l'exercice des fonctions liées au poste de Conseiller spécial qu'il est proposé de créer, le Comité consultatif estime que l'on peut atteindre cet objectif en transférant ou en réaffectant un poste autorisé. Le Comité prie donc l'Opération de rechercher, dans son tableau d'effectifs, un poste susceptible de répondre à cette exigence et d'en faire rapport lors de la présentation du budget de l'exercice 2013/14.**

### Réaffectations

32. Au titre de la Direction exécutive et de l'administration, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) de la Section des services généraux au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour remplir les fonctions d'assistant administratif. Le titulaire du poste serait chargé d'aider à gérer les échanges d'informations et de traiter le volume croissant de la correspondance découlant de la multiplication des rapports à établir tout en veillant à la confidentialité (A/66/753, par. 27). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la réaffectation proposée. Il demeure toutefois préoccupé par la persistance des insuffisances relevées par le Comité des commissaires aux comptes en matière de gestion des biens durables dans les opérations de maintien de la paix (voir également A/65/5 (Vol. II), par. 138). Le Comité espère que la réaffectation proposée ne compromettra pas la capacité de l'Opération de gérer efficacement ses biens (voir également A/66/719, par. 20).**

## Suppressions

### *Composante 3 : consolidation de la paix*

33. Il est proposé de supprimer, au Bureau de l'assistance électorale, un total de 180 postes ou emplois – 2 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 155 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international – ledit bureau n'ayant plus de raison d'être les tâches électorales qui lui avaient été confiées ont été menées à bien et aucune autre n'est prévue dans le mandat actuel de l'Opération.

### *Appui à la mission*

34. Au titre des Services administratifs, il est proposé de supprimer en tout cinq postes ou emplois : à la Section des ressources humaines, 1 emploi de temporaire attribué à un agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé des ressources humaines) qui avait été inscrit au budget de l'exercice 2011/12 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face à l'augmentation du volume de travail, principalement due au recrutement d'agents électoraux supplémentaires, et de régler les problèmes associés à la crise survenue à l'issue des élections; 1 emploi de temporaire attribué à un agent du Service mobile (fonctionnaire chargé des achats) et 2 emplois de temporaire pour des agents des services généraux recrutés sur le plan national (assistant pour les achats) pour lesquels des crédits avaient été alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin d'appuyer l'Opération durant les élections et de faciliter le déploiement du personnel militaire nécessaire pour gérer la crise survenue à l'issue des élections, étant donné que les activités d'achat connexes sont terminées, et 1 poste de Volontaire des Nations Unies [assistant (gestion des installations)] qui avait été créé en vue d'appuyer l'établissement de nouveaux camps par l'Opération dans le cadre du déploiement de personnel militaire effectué pour gérer la crise survenue après les élections, étant donné que les activités connexes ont pris fin.

35. En ce qui concerne les Services d'appui intégrés, il est proposé de supprimer un total de 28 postes ou emplois qui avaient été inscrits au budget 2011/12 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer le déploiement de contingents et d'unités de police constituées supplémentaires. Ces suppressions concernent : 1 emploi d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (agent du Service mobile) au Bureau du Chef des services d'appui intégrés; 2 emplois de temporaire pour des agents du Service mobile (assistants au soutien logistique) au Centre mixte des opérations logistiques; 3 emplois de temporaire pour des agents du Service mobile (1 emploi d'assistant chargé des rations et 2 emplois d'assistant chargé du contrôle de la qualité) ainsi que 1 emploi de temporaire pour un agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé des carburants); 3 emplois de temporaire pour des agents du Service mobile (assistant électricien, assistant Génie et technicien chauffage, ventilation et climatisation – et 5 postes de Volontaire des Nations Unies [2 assistants génie, 1 assistant électricien, 1 assistant chauffage, ventilation et climatisation, et 1 assistant (gestion du matériel)] – à la Section du génie; 2 emplois de temporaire pour des agents des services généraux recrutés sur le plan national (mécaniciens auto) à la Section des transports; à la Section des transports aériens, 6 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), dont 1 emploi d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé

des opérations aériennes) et 5 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national (4 assistants aux opérations aériennes et 1 responsable des services de passerelle), ainsi que 1 poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes); à la Section du contrôle des mouvements, 2 postes de Volontaire des Nations Unies (assistant au contrôle des mouvements), ainsi que 1 emploi de temporaire du Service mobile (fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements) et 1 emploi de temporaire pour un agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé du matériel et des biens) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

36. Le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a examiné les rapports du Secrétaire général sur les crédits additionnels pour le budget de l'ONUCI pour l'exercice 2011/12 (A/66/612 et A/66/529), il avait recommandé d'approuver un effectif total de 43 postes et emplois de temporaire – 1 P-3, 14 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 17 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 9 Volontaires des Nations Unies. Le Comité rappelle en outre que les 43 postes et emplois de temporaire envisagés pour la composante 5 « Appui » étaient proposés à titre temporaire afin d'assister le personnel en tenue supplémentaire et d'aider à l'exécution des activités relevant du nouveau mandat, et ce, jusqu'au 30 juin 2012 seulement (voir A/66/612, par. 62). Le Comité constate que 10 de ces postes ou emplois ont été inclus dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu un complément d'information justifiant leur maintien (voir annexe II).

37. Le Comité consultatif note que, parmi les 10 postes approuvés pour la composante 5 « Appui » au titre des crédits supplémentaires jusqu'au 30 juin 2012 et qu'il est proposé de maintenir pendant l'exercice 2012/13, il est prévu de conserver un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour assurer le fonctionnement en permanence d'une cellule d'intervention contre le stress traumatique. Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité a été informé que les ressources existantes de l'ONUCI au titre du soutien psychosocial sont au nombre de cinq – 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et deux Volontaires des Nations Unies. **Au vu des ressources existantes de l'Opération au titre du soutien psychosocial, le Comité consultatif n'approuve pas le maintien du poste de conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national).**

38. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de maintenir, pendant l'exercice 2012/13, un emploi d'agent du Service mobile approuvé au titre des crédits supplémentaires jusqu'au 30 juin 2012, afin de fournir un appui, dans le domaine des systèmes d'information géographique, aux contingents nouvellement déployés. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources existantes du Groupe des systèmes d'information géographique de l'ONUCI sont au nombre de cinq – 1 P-3, 2 agents des services généraux et 2 Volontaires des Nations Unies. **Au vu des ressources dont dispose actuellement l'ONUCI dans le domaine des systèmes d'information géographique, le Comité consultatif n'approuve pas le maintien de l'emploi d'assistant aux systèmes d'information géographique (Service mobile).**

39. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de maintenir, pendant l'exercice 2012/13, un emploi d'interprète (administrateur recruté sur le plan national) approuvé pour le Bureau du Chef des services administratifs au titre des crédits

supplémentaires jusqu'au 30 juin 2012, en raison des besoins accrus de traduction et d'interprétation du personnel en uniforme provenant de pays non francophones. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il n'y avait pas d'autre poste ou emploi d'interprète approuvé pour le Bureau du Chef des services administratifs. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de maintenir le poste d'interprète (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef des services administratifs.**

40. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler au sujet des suppressions proposées par le Secrétaire général, comme indiqué aux paragraphes 33 à 36 ci-dessus. En outre, le Comité recommande de supprimer trois emplois de temporaire, comme indiqué aux paragraphes 37, 38 et 39 ci-dessus.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé pour 2011/12</i>	<i>Montant proposé pour 2012/13</i>	<i>Écart</i>
Dépenses opérationnelles	223 440 500	181 800 200	(41 640 300)

41. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 se montent à 181 800 200 dollars, soit une diminution de 41 640 300 dollars (18,6 %), par rapport au montant alloué pour l'exercice 2011/12. La diminution est principalement due à une réduction des dépenses au titre des voyages, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des transports aériens, des transmissions, de l'informatique, du matériel spécial et autres fournitures et des équipements et services, et est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre du personnel fourni par des gouvernements et des services médicaux.

#### Installations et infrastructures

42. Les dépenses estimatives au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2012/13 se montent à 57 012 000 dollars, soit une diminution de 20 160 300 dollars (26,1 %) par rapport au montant alloué, de 77 172 300 dollars, pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique, au paragraphe 86 de son rapport sur le projet de budget (A/66/753), que cette diminution s'explique principalement par : a) l'acquisition de matériel et de fournitures limitée au remplacement du matériel endommagé et/ou dont la réparation serait trop coûteuse, puisque l'Opération va continuer à utiliser les stocks existants, et puisque les acquisitions majeures ont été inscrites au budget 2011/12; b) une diminution des dépenses à la rubrique Location de locaux par suite de la fermeture de trois sites et de la mise à la disposition de l'Opération par le Gouvernement, à titre gracieux, du quartier général de Seboko et du site de Yopougon; c) la baisse des montants prévus pour les services d'entretien, de construction, d'aménagement et de rénovation, puisque de nouveaux camps auront été construits au cours de l'exercice 2011/12; et d) la diminution des besoins de pièces de rechange et de fournitures par suite de la réduction attendue des quantités utilisées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que tous les projets de construction qu'il était prévu de

mettre à exécution pendant l'exercice en cours ont été achevés, à l'exception du camp militaire à construire sur le site de Yopougon. Le Comité a été informé que, parmi les grands projets prévus pour l'exercice 2012/13, figurent la construction d'une base logistique intégrée et l'achèvement du camp militaire de Yopougon. **Il compte que l'Opération suivra de près l'état d'avancement de ces projets et de tous les projets de construction et qu'elle veillera à ce que le Siège les surveille comme il se doit.** Il formule d'autres observations au sujet des projets de construction dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

### **Transports terrestres**

43. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 11 147 800 dollars, ce qui représente une diminution de 4 007 700 dollars, soit 26,4 %, par rapport aux 15 155 500 dollars alloués pour l'exercice précédent. Au paragraphe 87 de son rapport (A/66/753), le Secrétaire général indique que cette diminution tient au retrait, sur l'ensemble du parc automobile, de 85 véhicules qui, selon les informations reçues par le Comité, devraient être comptabilisés en perte durant la période 2012/13. La diminution des dépenses prévues s'explique en outre par le fait que l'utilisation du parc de véhicules de l'Opération est plus durable grâce à la prolongation de la durée de vie utile des véhicules destinés à être comptabilisés en perte ou remplacés et au moindre besoin en pièces de rechange, dû à une baisse de la consommation prévue. Le Comité a cependant été informé que les dépenses prévues comprenaient des ressources supplémentaires pour les réparations et la maintenance en raison de la prolongation de la durée de vie utile des véhicules.

44. D'après les informations supplémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif observe que 220 véhicules légers de transport de passagers doivent être distribués parmi les 640 membres du personnel recruté sur le plan international prévus pour l'exercice 2012/13, ce qui est nettement supérieur à l'allocation qui serait obtenue si les ratios standard établis pour les opérations de maintien de la paix étaient appliqués. **S'il reconnaît que le personnel en mission a besoin de véhicules pour s'acquitter de ses fonctions, le Comité consultatif recommande que l'ONU réexamine son parc automobile et prenne les mesures nécessaires pour y appliquer les ratios standard. Il demande que les informations sur ce point figurent dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14, et notamment que la proposition concernant le parc automobile soit justifiée si elle excède les ratios standard.** Il aborde également la question du parc automobile et des ratios standard dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/718).

45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé du fait que l'acquisition de véhicules approuvés au titre du budget supplémentaire pour l'exercice 2011/12 (voir A/66/529, par. 90) était encore en cours, et qu'il s'agissait de 43 véhicules légers et d'un autocar moyen qui n'avaient pas encore été reçus par l'Opération. Il a également été informé du fait que le déficit opérationnel prévu pour le parc automobile de l'Opération pour l'exercice 2012/13 était imputable au fait que le non-remplacement de 85 véhicules destinés à être comptabilisés en perte serait compensé par le déploiement des 44 véhicules actuellement en cours d'acquisition. **Le Comité consultatif regrette le retard pris dans le processus**

**d'acquisition des véhicules supplémentaires qui devaient servir au personnel militaire et civil supplémentaire déployé.****Transports aériens**

46. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 37 176 000 dollars, ce qui représente une diminution de 19 357 200 dollars, soit 34,2 %, par rapport aux 56 533 200 dollars alloués pour l'exercice précédent. Selon les indications, la diminution est essentiellement imputable au remplacement de 2 avions par des appareils plus petits (1 B-757 remplacé par 1 B-737 et 1 DHC-7 remplacé par 1 B-200) et au retrait de 2 hélicoptères, dû à la réduction générale du nombre d'heures de vol liée à la fin du processus électoral (ibid., par. 88). Selon les indications, durant l'exercice 2012/13, la flotte aérienne de l'Opération comprendra 4 avions de transport de passagers et 8 hélicoptères, dont 3 hélicoptères civils et 5 hélicoptères militaires (ibid., par. 89).

47. Le Secrétaire général souligne l'impact de l'insuffisance des ressources en hélicoptères de transport militaire et d'attaque. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en date du 31 mars 2012, 33 hélicoptères militaires faisaient défaut aux opérations de maintien de la paix. Comme indiqué plus haut, dans son rapport spécial sur l'ONUCI au Conseil de sécurité, le Secrétaire général recommande que trois hélicoptères armés actuellement déployés dans la MINUL soient transférés à l'ONUCI, et que les hélicoptères basés en Côte d'Ivoire puissent servir également au Libéria dans le cadre d'un accord de coopération spécial entre missions (S/2012/186, par. 63). À sa demande, le Comité a été informé du fait que, les hélicoptères étant utilisés dans les deux missions, les dépenses opérationnelles y afférentes, estimées à 9,4 millions de dollars par an, seraient réparties en deux parts égales entre la MINUL et l'ONUCI. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre sa recherche de moyens novateurs pour régler le problème actuel du défaut d'hélicoptères militaires.**

**Informatique**

48. Le Comité observe une réduction de 2 240 200 dollars, soit 78,8 %, des crédits prévus pour l'acquisition de matériel informatique pour l'exercice 2012/13 par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Cela s'expliquerait par une baisse du nombre d'ordinateurs devant être remplacés et une réduction des besoins en pièces de rechange et fournitures due à la baisse de consommation prévue. Le Comité a été informé du fait que le parc informatique actuel comprenait 2 914 appareils, dont 692 destinés à la formation, aux cafés Internet, aux connexions Internet des contingents, à la facturation téléphonique, à la programmation de serveurs et de radios, ainsi qu'au système CARLOG. Le Comité a en outre appris que le ratio de la mission entre utilisateurs et ordinateurs était de 1:1 pour le personnel recruté sur le plan national, alors que le ratio standard est fixé à 2,5:1. **S'il observe une réduction des acquisitions de matériel informatique, le Comité consultatif est d'avis que l'Opération devrait envisager de réduire davantage son parc informatique.** Il aborde également la question du parc informatique dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/66/718).

### Projets à effet rapide

49. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13 s'élèvent à 2 000 000 de dollars, sans changement par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique que la poursuite des projets à effet rapide en Côte d'Ivoire créera des conditions propices aux activités de l'Opération et concourra plus efficacement à la phase décisive de la consolidation de la paix, sachant qu'il restera alors à régler les principaux problèmes relatifs à la réunification du pays, au rétablissement de l'autorité de l'État, au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à la réconciliation nationale (voir A/66/753, par. 73). Il ajoute dans son rapport que les projets à effet rapide continueront à être utilisés comme moyen d'aider l'ONUCI à se faire accepter localement, à consolider la confiance grandissante qu'elle inspire dans certaines régions du pays, particulièrement dans les régions du centre, du nord et de l'ouest touchées par la guerre (ibid., par. 74). **Le Comité consultatif estime que les projets à effet rapide sont des outils efficaces et encourage l'Opération à les mettre en œuvre dans les régions touchées par la guerre.**

### Formation

50. Un crédit de 2 131 600 dollars est prévu au titre des activités de formation pour l'exercice 2012/13, dont 340 800 dollars pour les formateurs, 1 546 600 dollars pour les voyages effectués aux fins de la formation et 244 200 dollars pour les honoraires, fournitures et services de formation (A/66/753, par. 59). Au paragraphe 60 de son rapport, le Secrétaire général fournit des informations sur le nombre prévu de participants aux sessions de formation, tant pour les cours à l'extérieur que pour ceux dispensés au sein de l'ONUCI. Il indique que 152 membres du personnel recruté sur le plan international participeraient à des sessions de formation hors de la zone de la mission et que des sessions de formation dans la zone de la mission pourraient être offertes à 1 415 participants. Il indique également que 18 membres du personnel recruté sur le plan national suivraient une formation à l'extérieur durant la même période. Le Comité consultatif relève qu'au paragraphe 22 de sa résolution 66/246, l'Assemblée générale soulignait que la plus grande proportion possible des ressources affectées à la formation devait être consacrée à l'élaboration et à l'exécution des activités elles-mêmes, les dépenses annexes, y compris les frais de voyage, devant être réduites au minimum. **Le Comité consultatif considère que les ressources proposées pour les voyages au titre de la formation sont d'un montant élevé et que l'Opération devrait redéfinir les priorités de son programme de formation. Il recommande que les crédits affectés à des voyages aux fins de la formation soient maintenus au niveau des dépenses autorisées pour l'exercice 2011/12 et que les crédits demandés soient par conséquent réduits de 93 800 dollars.** Il aborde également la question de la formation dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations (A/66/718).

51. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général concernant les crédits prévus pour les dépenses opérationnelles, sous réserve des recommandations faites aux paragraphes 50 ci-dessus et 59 ci-dessous.**

## V. Questions diverses

### A. Gains d'efficience

52. Dans le rapport, il est indiqué que les gains d'efficience, qui entraîneront une baisse du niveau de financement servant de référence pour le projet de budget 2012/13, s'élèvent à 19 980 200 (voir A/66/753, par. 55) et seront réalisés dans les domaines suivants :

a) Militaires et personnel de police (1 429 000 dollars), grâce à la réduction de 5 % du nombre de rations au moyen d'une meilleure gestion des stocks du fait de l'intégration des éléments militaires et civils de la composante appui;

b) Installations et infrastructures, grâce à une meilleure gestion des besoins aboutissant à une diminution de la demande en pièces de rechange et en fournitures (710 000 dollars); à la réduction de la consommation de carburant par l'arrêt de la climatisation et l'extinction des lumières à partir de 19 h 30 tous les jours (259 400 dollars); à l'installation d'un système d'alimentation en énergie solaire dans 5 camps, à Yopougon et Anyama, et dans les camps installés à l'aéroport de Bouaké et au quartier général de Daloa, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation d'une source d'énergie de substitution (2 500 dollars); à l'installation d'un système écologique de traitement des eaux usées dans deux nouveaux camps, à Anyama et Yopougon, afin d'atténuer les effets des effluents des camps sur l'environnement (90 000 dollars);

c) Transports terrestres, grâce à la réduction de la consommation de carburant par une facturation plus importante de l'utilisation des véhicules en dehors du service et la multiplication du personnel en poste sur le terrain afin de réduire les déplacements longue distance (626 500 dollars), et à une gestion plus attentive des besoins afin de réduire la demande en pièces de rechange et en fournitures (701 100 dollars);

d) Transports aériens, grâce à la modification de la composition du parc d'aéronefs de l'Opération, deux avions étant remplacés par des appareils plus petits (voir par. 46 ci-dessus) (14 285 100 dollars), à la réduction de la consommation de carburant par la planification mensuelle des vols militaires de routine de façon à ce que le déploiement ou redéploiement des aéronefs soit combiné, dans la mesure du possible, avec les vols hebdomadaires programmés (542 000 dollars);

e) Communications et informatique, grâce à l'allongement de la durée de vie du matériel déjà déployé (872 000 dollars), à une gestion plus attentive des besoins pour réduire la demande en pièces de rechange (312 600 dollars), à un contrôle plus strict des services de téléphonie (facturation des appels personnels locaux) et de l'autorisation des services d'itinérance (150 000 dollars).

53. **Le Comité consultatif relève l'inclusion de gains d'efficience dans le budget pour l'exercice 2012/13 et encourage l'Opération à continuer de chercher des domaines dans lesquels de tels gains pourront être réalisés durant l'exercice 2013/14 et à fournir des informations plus détaillées à ce sujet dans ses projets de budget à venir.** Il a formulé d'autres observations sur les gains d'efficience dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

## B. Coopération entre les missions de la région

54. Au paragraphe 18 du rapport, il est indiqué que l'ONUCI continuera de renforcer sa coopération régionale avec la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) sous les auspices de la Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de laquelle un certain nombre de questions administratives et logistiques sont examinées et des mesures sont prises afin de trouver des domaines de coopération. **Le Comité consultatif continue d'encourager les initiatives menées pour renforcer la coopération entre les missions de la région.** Au paragraphe 78 de son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591), le Secrétaire général propose la création d'un nouveau centre de services régional dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) avait fourni un appui à l'ONUCI en matière de formations, de transports aériens et d'approvisionnement régional, et qu'un nouveau centre de services régional couvrant l'Afrique de l'Ouest permettrait de disposer d'une plate-forme d'appui pour les fonctions transactionnelles et permettrait de réaliser des gains d'efficacité et de productivité et de réduire les coûts. À cet égard, le Comité note que la création d'un centre de services régional pour les missions d'Afrique de l'Ouest pourrait avoir des répercussions sur les mécanismes de coopération existants. Il a formulé d'autres observations sur le projet de création d'un nouveau centre de services régional dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

## C. Services de détection de mines et de déminage

55. Dans le rapport, il est indiqué que parallèlement aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'Opération a lancé des programmes avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies pour réduire les risques liés aux munitions non explosées héritées du récent conflit. Ces programmes consisteront notamment à éliminer les engins non explosés et à gérer les armes et les munitions. Afin d'assurer la pérennité des activités, il est prévu d'augmenter les ressources allouées à la formation spécialisée et au renforcement des capacités des institutions de sécurité du pays (Forces républicaines de Côte d'Ivoire, police et gendarmerie). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la présence de mines n'étant pas attestée en Côte d'Ivoire, la principale tâche de l'Opération était d'éliminer les restes explosifs de guerre et de collecter et détruire les armes et munitions détenues par les ex-combattants. Il a également été informé que les ressources demandées permettraient de financer la réfection de dépôts d'armes et de munitions, d'armureries et de salles radio dans plusieurs zones dangereuses et peu sûres du pays. Ces activités comprennent la reconstruction de 3 dépôts de munition nationaux, 20 salles utilisées par la police, 20 armureries de la gendarmerie et 20 magasins d'armes et de munitions des Forces républicaines, afin de contribuer à stopper la prolifération non réglementée d'armes illicites et à atténuer les risques d'insécurité causés par les munitions non explosées héritées des affrontements postélectorales.

56. Les prévisions de dépenses au titre de cette rubrique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissent à 7 376 900 dollars (A/66/753, par. 68). Le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses pour les activités menées par le Service de la lutte antimines durant l'exercice 2010/11 était de 388 600 dollars et que, pour l'exercice actuel, sur un crédit de 5 millions de dollars approuvé au titre du budget additionnel, un total de 1 551 900 dollars avait été dépensés au 29 février 2012. **Le Comité consultatif encourage l'Opération à poursuivre son action d'élimination des restes explosifs de guerre et de collecte et destruction des armes et munitions détenues par les ex-combattants.**

#### **D. Désarmement, démobilisation et réintégration**

57. Les prévisions de dépenses au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissent à 22 050 000 dollars (A/66/753, par. 63 à 67). Le Comité consultatif a été informé qu'en 2010/11 les dépenses correspondantes s'étaient chiffrées à 972 100 dollars et que, durant l'exercice actuel, un total de 1 075 100 dollars, soit 6,8 % du crédit ouvert de 15 837 800 dollars, avait été dépensé au titre de ces activités au 29 février 2012. S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'un cadre de désarmement, démobilisation et réintégration n'avait pas encore été mis en place en Côte d'Ivoire, mais que l'Opération était certaine qu'une fois le processus électoral terminé, des progrès seraient rapidement accomplis en vue du lancement du processus dans le pays. Ayant demandé des précisions, il a également été informé que les participants au programme d'insertion seraient placés pendant trois à neuf mois dans des centres de formation répartis dans le pays et pris en charge par le Gouvernement. Pour un coût d'environ 1 000 dollars par personne, les participants se verraient offrir des programmes de sensibilisation, d'éducation civique, d'instruction élémentaire, de mathématiques, de gestion participative et d'entrepreneuriat. Des programmes de formation technique seraient proposés dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la construction et des travaux publics, des petites entreprises, de l'informatique et des sources d'énergies renouvelables, et donneraient lieu à la délivrance d'un certificat attestant la participation du bénéficiaire au programme de réinsertion.

58. Au paragraphe 67 du rapport, il est indiqué que des projets de lutte contre la violence communautaire seront mis en place en application de la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, qui donne pour mandat à l'ONUCI d'apporter son soutien au Gouvernement en coordination avec d'autres partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des programmes communautaires de collecte d'armes, qui devraient être associés à des mesures de réduction de la violence et de réconciliation à l'échelon local. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il est prévu que les projets de réduction de la violence communautaire soient intégrés au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et qu'ils commencent en même temps que celui-ci, et que les enseignements tirés de l'expérience montrent que ces projets doivent cibler un groupe spécifique d'ex-combattants qui continuent de vivre dans leur communauté d'origine. Il a également été informé que l'Opération travaillait avec ces communautés depuis six mois, en particulier dans l'ouest du pays et dans les régions frontalières. Des consignes permanentes ont été établies pour l'exécution des projets de réduction de la violence communautaire, et des projets potentiels visant certains

groupes d'ex-combattants ont déjà été préparés afin d'accélérer la mise en œuvre du processus une fois le programme lancé et les critères de sélection déterminés. **Le Comité consultatif note les bons résultats obtenus par les projets de réduction de la violence communautaire menés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et encourage l'Opération à s'inspirer, chaque fois qu'il y a lieu, de l'expérience des autres missions.** Il a formulé d'autres observations sur les projets de réduction de la violence dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718).

59. **Le Comité consultatif est conscient de l'importance que le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et les activités connexes revêtent dans le mandat de l'Opération. Toutefois, compte tenu de l'absence de cadre définitif de désarmement, démobilisation et réintégration et des retards enregistrés par le programme par le passé, il estime que le montant total proposé ne sera probablement pas utilisé dans son intégralité durant l'exercice 2012/13. Il recommande donc que ce montant soit ramené à 20 millions de dollars. Il encourage néanmoins l'Opération à mener le plus rapidement possible des activités de désarmement, démobilisation et réintégration, et des activités connexes, et à indiquer dans son rapport sur l'exécution si elle nécessite un financement supplémentaire.**

## VI. Conclusion

60. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/66/616). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'utiliser les autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2011 d'un montant total de 7 632 400 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (1 707 800 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (474 100 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (5 450 500 dollars), pour réduire le déficit de 66 404 700 dollars des contributions mises en recouvrement pour cet exercice, et de mettre en recouvrement le montant additionnel de 58 772 300 dollars, correspondant à la différence entre l'augmentation des crédits (66 404 700 dollars) et les autres recettes (7 632 400 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2011.**

61. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 sont indiquées à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/66/753). **Le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'ONUCI au-delà du 31 juillet 2012, l'Assemblée générale ouvre un crédit de 578 815 197 dollars pour financer l'Opération pendant la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.**

*Documentation*

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 : crédits additionnels (A/66/612)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/743/Add.14)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/753)
- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/616)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/66/5 (Vol. II)]
- Résolutions de l'Assemblée générale 64/273, 65/289, 65/293 et 66/246
- Résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité
- Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/186)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 : crédits additionnels (A/66/529)

## Annexe I

**Récapitulatif des modifications d'effectifs proposées  
pour l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012  
au 30 juin 2013**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>			
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>			
	+1	P-5	Création du poste de conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général
	+1	SM	Réaffectation du poste d'assistant à la réception et à l'inspection à la Section des services généraux en poste d'assistant administratif
<b>Total partiel, direction exécutive et administration</b>	<b>+2</b>	<b>postes</b>	
<b>Composante 3 : consolidation de la paix</b>			
<b>Cellule d'assistance électorale</b>			
	-1	D-1	Suppression du poste de chef de la cellule d'assistance électorale inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-1	P-5	Suppression du poste d'observateur électoral hors classe inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-6	P-4	Suppression des postes d'observateur électoral inscrits au budget comme emplois de temporaire
	-8	P-3	Suppression des postes d'observateur électoral inscrits au budget comme emplois de temporaire
	-1	P-3	Suppression de 1 poste d'observateur électoral inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-1	P-2	Suppression de 1 poste d'observateur électoral inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-3	AN	Suppression des postes d'observateur électoral inscrits au budget comme emplois de temporaire
	-143	VNU	Suppression des postes d'observateur électoral
	-3	VNU	Suppression des postes d'assistant chargé des opérations
	-3	VNU	Suppression des postes d'assistant de recherche
<b>Total partiel, cellule d'assistance électorale</b>	<b>-170</b>	<b>postes</b>	
<b>Cellule d'appui à la certification</b>			
	-1	D-1	Suppression du poste de chef de la cellule de certification électorale inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-1	P-5	Suppression de 1 poste de spécialiste hors classe des affaires électorales inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-1	P-3	Suppression de 1 poste de responsable de l'information inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-1	SM	Suppression de 1 poste d'assistant administratif inscrit au budget comme emploi de temporaire
	-3	VNU	Suppression des postes de responsable de l'information

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	VNU	Suppression de 1 poste d'assistant administratif
	-1	VNU	Suppression de 1 poste de chargé des rapports
	-1	VNU	Suppression de 1 poste d'analyste de l'information
<b>Total partiel, cellule d'appui à la certification</b>	<b>-10</b>	<b>postes</b>	
<b>Total partiel, composante 3</b>	<b>-180</b>	<b>postes</b>	
<b>Composante 5 : appui</b>			
<b>Services administratifs</b>	-1	SM	Réaffectation du poste d'assistant à la réception et à l'inspection à la Section des services généraux en poste d'assistant administratif au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	-1	SM	Suppression du poste temporaire de chargé des achats
	-2	GN	Suppression des postes temporaires d'assistant aux achats
	-1	GN	Suppression du poste temporaire d'assistant chargé des ressources humaines à la Section du personnel civil
	-1	VNU	Suppression du poste d'assistant (gestion des installations) à la Section des services généraux
<b>Total partiel, services administratifs</b>	<b>-6</b>	<b>postes et emplois</b>	
<b>Services d'appui intégrés</b>	-1	SM	Suppression du poste temporaire de chargé des opérations aériennes à la Section des opérations aériennes
	-1	SM	Suppression du poste temporaire d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents au Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-2	SM	Suppression des postes temporaires d'assistant au soutien logistique au Centre des opérations logistiques conjointes
	-3	SM	Suppression de 1 poste temporaire d'assistant (rations) et de 2 postes temporaires au contrôle qualité à la Section des approvisionnements
	-3	SM	Suppression des postes temporaires d'assistant électricien, d'assistant génie et de technicien chauffage, ventilation et climatisation à la Section du génie
	-1	SM	Suppression du poste temporaire d'agent de la régulation des mouvements à la Section du contrôle des mouvements
	-5	GN	Suppression de 4 postes temporaires d'assistant aux opérations aériennes et de 1 poste temporaire de responsable des services de passerelles à la Section des opérations aériennes
	-2	GN	Suppression des postes temporaires de mécanicien auto à la Section des transports
	-1	GN	Suppression du poste temporaire d'assistant à la gestion des carburants à la Section des approvisionnements
	-1	GN	Suppression du poste temporaire d'assistant à la gestion du matériel et des biens à la Section du contrôle des mouvements
	-2	VNU	Suppression des postes d'assistant au contrôle des mouvements à la Section du contrôle des mouvements

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-5	VNU	Suppression de 2 postes d'assistant génie, de 1 poste d'assistant électricien, de 1 poste d'assistant chauffage, ventilation et climatisation et de 1 poste de gestion et d'administration du matériel à la Section du génie
	-1	VNU	Suppression du poste d'assistant aux opérations aériennes à la Section des opérations aériennes
<b>Total partiel, Services d'appui intégrés</b>	<b>-28</b>	<b>postes</b>	
<b>Total partiel, composante 5</b>	<b>-34</b>	<b>postes et emplois</b>	
<b>Total</b>	<b>-212</b>	<b>postes et emplois</b>	
Personnel recruté sur le plan international	+1		
Personnel recruté sur le plan national	-		
Volontaires des Nations Unies	-164		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-49		

*Abréviations* : AN : administrateur recruté sur plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national;  
SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

## Annexe II

### Emplois de temporaire dont le maintien est proposé à l'ONUCI pour l'exercice 2012/13

Le maintien des 10 postes ci-après, approuvés au titre des crédits supplémentaires pour le budget de l'exercice 2011/12 de l'ONUCI, est proposé au sein de la composante 5 (appui) pour l'exercice 2012/13, en raison de la nécessité de maintenir les fonctions concernées à l'appui du personnel en uniforme autorisé par le budget supplémentaire :

a) **Administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents (P-3) et assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (Service mobile).** Le maintien de ces deux postes est directement imputable à l'augmentation du personnel militaire et policier déployé dans la zone de la mission. Les fonctions incombant à ces postes comprennent le contrôle et le suivi du matériel appartenant aux contingents déployés, l'établissement de rapport sur les déficiences, la liaison avec les homologues militaires et policiers pour garantir que le matériel déployé reste utilisable et la coordination des réparations et de l'approvisionnement en pièces de rechange en cas de pannes;

b) **Interprète (administrateur recruté sur le plan national).** Le maintien de ce poste est imputable à l'augmentation des besoins en services de traduction et interprétation à l'appui du personnel en uniforme provenant de pays non francophones. Les fonctions incombant à ce poste comprennent également la traduction de documents officiels du français vers l'anglais, et inversement;

c) **Conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national).** Le maintien de ce poste est justifié par la nécessité d'assurer le bon fonctionnement ininterrompu d'une cellule d'intervention contre le stress traumatique, constituée d'un conseiller du personnel (administrateur recruté sur le plan national) et d'un groupe d'entraide de 20 membres. Le bon fonctionnement de cette cellule est nécessaire pour assurer la rapidité des interventions et pour limiter le nombre de cas de stress traumatique provoqué par l'environnement de travail;

d) **Assistants (gestion des installations) (5 agents des services généraux recrutés sur le plan national).** Le maintien de ces cinq postes est imputable à la nécessité renouvelée d'appuyer et de gérer les camps militaires et policiers déjà construits à Issia, Bouafle, Gagnoa, Tai, Zouan-Hounien, Sinfra, Aboisso et Anyama. Les titulaires de ces postes seront également responsables de la gestion du camp prévu à Yopogon et des sites de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité;

e) **Assistant (système d'information géographique) (Service mobile).** Le maintien de ce poste est justifié par l'augmentation des besoins en matière d'appui aux nouvelles troupes déployées pour ce qui concerne le système d'information géographique. Le titulaire contribuera à développer l'efficacité opérationnelle de l'intranet du système d'information géographique qui comporte des produits d'information géographique, des plans interactifs, une base de données concernant le terrain et des analyses de ces données. Il continuera à effectuer des évaluations et suivis de la formation au système de positionnement universel ainsi qu'à mener des activités de sensibilisation du personnel civil et militaire de l'Opération à l'utilité du système d'information géographique et des technologies de télédétection. Il étudiera

les nouvelles tendances technologiques dans le domaine des serveurs et dispositifs intelligents, et concevra des applications spécialement étudiées pour les besoins de l'ONUCL.

---